

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Boujema ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT - M. José MARQUES DE MENDONCA à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - M. David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER./.

Absent : ./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Simone JAILLET pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 12 FEVRIER 2015 ET DU 05 MARS 2015

Après en avoir délibéré,

Il a été procédé au vote de chacun des comptes rendus,

Le Conseil Municipal A APPROUVE :

[[A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 26 - ABSTENTION : 1 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Nicole MARTIN)) le compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2015 ;

[[A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 25 - ABSTENTIONS : 2 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT et Pascal PINSARD)) le compte rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2015.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

• **DECISION N°AG/2015/006 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école maternelle Danièle CASANOVA.

• **DECISION N°AG/2015/007 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école élémentaire Romain ROLLAND.

• **DECISION N°AG/2015/008 :** Tarifs des concessions de cimetière et du columbarium.

• **DECISION N°AG/2015/009 :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société de production 3A, pour l'organisation d'un spectacle lors du Carnaval à Brou sur Chantereine, le samedi 14 mars 2015.

• **DECISION N°AG/2015/010 :** Avenant N°4 au marché d'assurances, Lot N°2 : « Assurances des responsabilités et risques annexes », avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

4. COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal A APPROUVE A MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le Compte de Gestion 2014 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Chelles, arrêté comme suit :

- **Résultat de clôture de la section de Fonctionnement :** 4 215,73 €
- **Résultat de clôture de la section d'Investissement :** - 168 994,85 €
- **Résultat global de clôture :** - 164 779,12 €

5. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) Madame Marie-Hélène GERVAIS, 1^{er} Adjoint, président de séance, Monsieur le Maire a assisté aux débats puis s'est retiré au moment du vote,

CONSIDERANT que le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014 est en tout point conforme au Compte de Gestion de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Chelles,

Le Conseil Municipal A ADOPTÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014, qui présente les résultats suivants :

- **Résultat de la section de Fonctionnement** : 4 215,73 €
- **Résultat de la section d'Investissement** : - 168 994,85 €
 - **Résultat global de clôture** : - 164 779,12 €

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal A DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) d'affecter les résultats de l'exercice 2014, comme suit :

Section d'Investissement :

[[**En recettes :**

- **Compte 1068 " Excédents de fonctionnement capitalisés" : 4.215,73 €**

[[**En dépenses :**

- **Compte 001 "Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté" : 168.994,85 €**

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal A ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le Budget Primitif pour l'année 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement** : 5 123 003,90 €
- **Section d'investissement** : 847 137,23 €

[[**Le budget global s'élève à : 5 970 141,13 €**

8. VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

CONFORMEMENT à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote, pour le versement d'une subvention dès lors qu'ils sont membres d'une des associations listées dans le tableau ci-joint,

Le Conseil Municipal A PROCEDE au vote des subventions versées aux associations pour l'exercice 2015.

9. VOTE DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2015, ainsi que suit :

- **TAXE D'HABITATION** : 26,97 %
- **TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES** : 36,63 %
- **TAXE FONCIERE DES PROPRIETES NON BATIES** : 82,35 %

10. CONVENTION BILATERALE ENTRE LE CER CHEMINOTS PARIS EST ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR L'UTILISATION DU STADE DURANT LA SAISON 2014/2015

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) :

- A APPROUVE la convention bilatérale entre le CER Cheminots Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour 2014/2015 ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

11. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNA'DOM POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention entre l'association UNA'DOM et la Commune de Brou sur Chantereine pour le versement d'une subvention annuelle ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenant tarifaires annuels durant la validité de la convention et tous les documents y afférents ;
- A DIT que les crédits seront inscrits aux budgets.

12. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) : REVALORISATION DES RESSOURCES MENSUELLES PLANCHER ET DES RESSOURCES MENSUELLES PLAFOND POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE de modifier, à compter de 2015, le plancher et le plafond pour le calcul des participations familiales de la Structure Multi Accueil, conformément aux barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, ainsi que suit :

- **ressources mensuelles plancher** : 647,49 euros
- **ressources mensuelles plafond** : 4.845,51 euros

13. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT - FONDS D'ACCOMPAGNEMENTS A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **A APPROUVE** la convention d'aide financière à l'investissement - Fonds d'Accompagnement à la PSU entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine (N° dossier : 201401077),
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

14. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 (D.E.T.R.)

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** les projets et le plan de financement (annexés à la présente) faisant l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 ;
- **A SOLLICITE** l'Etat pour le versement d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

Après appel à candidatures pour la désignation des deux représentants de la Commune,

CONFORMEMENT à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE** de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation de deux représentants de la Commune au sein de la CLETC,

VU les candidatures :

- Madame Marie-Hélène GERVAIS et Monsieur Antonio DE CARVALHO.
- Madame Nicole MARTIN et Monsieur Patrick THERET.

Après avoir procédé au vote, ont obtenu :

- Madame Nicole MARTIN et Monsieur Patrick THERET :

Pour : 6 - Contre : 21

- Madame Marie-Hélène GERVAIS et Monsieur Antonio DE CARVALHO :

Pour : 21 - Contre 6

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **ONT ETE ELUS** représentants de la Commune de Brou sur Chantereine, au sein de la la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, Madame Marie-Hélène GERVAIS et Monsieur Antonio DE CARVALHO.

16. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h40.